



EDITORIAL

« Il s'agit pour nous d'une question de vie ou de mort, pour notre sécurité aujourd'hui et pour notre survie demain ...Un tiers du Pakistan a été inondé. L'été en Europe fut le plus chaud en 500 ans. Les Philippines ont été frappées. La totalité de Cuba est dans le noir. Et ici aux Etats-Unis, l'ouragan Ian a brutalement rappelé qu'aucun pays et qu'aucune économie n'étaient préservés de la crise climatique »

a déclaré le Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres, le lundi 3 Octobre, à l'occasion de l'ouverture, à Kinshasa, d'une réunion préparatoire à la conférence annuelle sur le climat (COP27) qui aura lieu en novembre en Égypte.



FOCUS

Ce 8^{ème} numéro d'Info-climat rend compte des faits saillants de l'actualité climatique aussi bien en Tunisie que dans le monde au cours du troisième trimestre de l'année en cours, mettant l'accent sur les thématiques majeures ayant trait aux défis imposés par le changement climatique et aux plans et programmes mis en œuvre par notre pays pour s'adapter à ce phénomène et en atténuer les effets désastreux sur l'environnement et l'ensemble des secteurs économiques.

Dans ce contexte, la Revue met la lumière sur le dossier du marché du carbone en Tunisie dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat. Elle définit ce concept, analyse les mécanismes de coopération entre les pays prévus par cet article pour la réalisation de leurs CDNs et énumère notamment les actions entreprises par la Tunisie pour l'accès au marché du carbone.

D'autre part, Info-climat passe en revue les principales activités enregistrées à l'échelle nationale pendant le trimestre écoulé dans le domaine climatique dont on peut citer les efforts menés pour l'élaboration du troisième Rapport biennal actualisé de la Tunisie (BUR3), conformément à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ainsi que la participation de la société civile à la conception du projet du Code de l'environnement.

Comme à l'accoutumée, la Revue ouvre ses colonnes aux jeunes champions du climat en publiant une interview de Rawé Kefi qui s'est fortement impliquée dans des activités dédiées aux questions de l'environnement et particulièrement à la lutte contre le changement climatique.

Sur le plan international, Info-climat fait état d'un certain nombre d'activités se rapportant notamment à la préparation de la COP27 prévue à Sharm El Sheikh et au problème des financements climatiques.

Bonne lecture.



DOSSIERS DU CLIMAT EN TUNISIE :

Mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris et le marché du carbone en Tunisie

L'Accord de Paris sur le climat offre aux parties signataires la possibilité de coopérer entre elles lors de la mise en œuvre de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDNs), selon des mécanismes inscrits à l'article 6 dudit Accord.

Le Pacte de Glasgow adopté lors de la COP26 a rendu l'Accord de Paris opérationnel et a fixé des règles plus claires visant l'article 6, qui prévoit des mécanismes de transferts d'émissions, autorisant certains pays ou certaines entreprises à acheter des crédits générés par d'autres en même temps qu'ils réduisent leurs propres émissions. Ces mécanismes de coopération ont été conçus pour relever l'ambition de l'action climatique et pour promouvoir le développement durable.

Les règles et les procédures de fonctionnement de ces mécanismes sont encore en cours de négociation, la COP27 apportera encore des éclaircissements, mais il est souhaitable qu'ils soient finalisés au cours de l'année prochaine, afin de rendre opérationnel le marché du carbone.

Mécanismes de coopération proposés par l'Article 6 de l'Accord de Paris

L'article 6 est divisé en différents paragraphes et distingue 3 approches volontaires, dont les deux premiers sont basées sur les mécanismes de marché carbone :

- **L'approche coopérative (§ 6.1, 6.2, 6.3 de l'Accord de Paris)** - permet à des pays d'échanger leurs résultats d'atténuation entre eux, afin d'atteindre les objectifs de leurs CDNs.
Concrètement, un pays pourra décider de renoncer à une part de ses efforts d'atténuation pour les céder à un autre pays. On parle dans ce cas, de transfert des « Résultats d'Atténuation Transférés au niveau International » (RATI, ou ITMO en anglais pour Internationally Transferred Mitigation Outcomes), l'équivalents de quotas qui représentent chacun 1 tonne de CO₂
- **L'approche de contribution à l'atténuation des émissions (§6.4 à 6.7 de l'Accord de Paris)** - prend la forme d'un mécanisme, appelé « Mécanisme pour un Développement Durable » permettant à des acteurs privés et publics de participer aux efforts de réduction des pays finançant des projets.
Il s'agit ici d'acheter ou d'échanger des crédits carbone issus de projets de réduction ou séquestration de carbone. L'approche s'inspire en partie des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, mais qui doit permettre une atténuation globale des émissions (et non pas seulement dans le pays hôte, comme c'était le cas du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto.
- **L'approche non basée sur des mécanismes de marché (§6.8 de l'Accord de Paris)** - doit permettre à des pays de collaborer à l'atteinte de leurs engagements sans qu'il n'y ait de transaction. Il s'agit ici de partages d'expérience, de transferts de technologies ou de renforcement de capacités par exemple.

1) Contribution des activités de l'Article 6 à la réalisation des objectifs des CDNs

Les mécanismes de coopération de l'Article 6, basés sur le marché de carbone, contribuent directement à l'atteinte des objectifs et cibles des CDNs, de la manière suivante :

- les revenus générés par la vente des réductions sont (partiellement) utilisés pour financer des mesures d'atténuation comptabilisées pour une CDN.
- les activités de l'Article 6 génèrent plus de résultats en atténuation que le volume transféré au niveau international. Dans ce cas, une partie des crédits générés pourrait être rendue au pays hôte ou les lignes de bases sont très strictes.

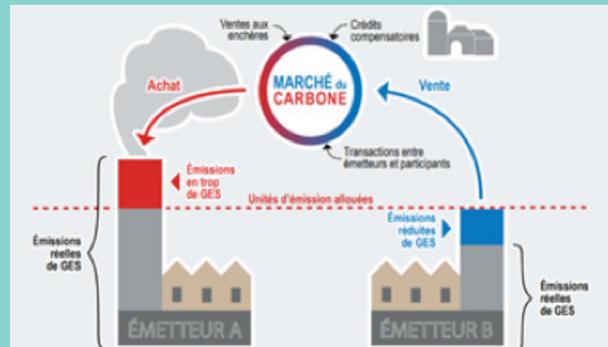


L'évolution de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux du carbone est toujours soumise à de nombreuses incertitudes, surtout par rapport à la volonté des pays hôtes de vendre sur le marché du carbone, à la taille de la demande générée par les CDN des pays acheteurs et à la demande pour les crédits de l'Article 6 sur le marché volontaire. Néanmoins, les marchés du carbone sont un outil important dans une stratégie de financement du développement bas carbone. Selon la Banque Mondiale, plus des deux tiers des pays prévoient d'utiliser les marchés du carbone pour concrétiser leurs engagements au titre de l'Accord de Paris à travers leurs CDN.

Le marché de carbone regroupe l'ensemble des mécanismes d'échanges et de transactions des crédits de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il est un outil de politique publique visant à réduire les GES responsables du réchauffement climatique, fixant un plafond aux émissions (des droits d'émission de CO2).

Un marché de carbone consiste à faire payer par des émetteurs le coût de la nuisance pour le climat constituée par leurs émissions, selon le principe pollueur-payeur (émetteur A du schéma joint) ; en même temps il récompense l'émetteur (B) qui a fait des efforts pour réduire ses émissions, en dessous du plafond fixé.

Ce coût supplémentaire pour les émetteurs doit les inciter à réduire leurs émissions, par exemple en réduisant leurs consommations d'énergie, utilisant de l'énergie de récupération (récupération de chaleur notamment), ou en utilisant des énergies renouvelables (solaire, éolien) plutôt que des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon).



Cas de la Tunisie

À la suite de la COP 26 et l'adoption des règles de l'article 6 dans le cadre du Pacte de Glasgow, la Tunisie doit se préparer à se conformer aux règles définies et développer sa propre stratégie d'engagement, et ce, compte tenu de sa CDN actualisée contenant un mandat politique clair pour l'engagement dans la coopération prévue par l'article 6.

Le mandat est exprimé comme suit : « Pour financer sa contribution conditionnelle, tout en apportant une réponse complémentaire à ses besoins en matière de développement durable, la Tunisie envisage d'utiliser la tarification carbone y compris les mécanismes coopératifs prévus par l'article 6 de l'Accord de Paris » (CDN actualisée de la Tunisie, 2022 – page 14-15).

Ainsi la CDN clarifie le lien entre l'Article 6 et la concrétisation des cibles CDN, en soulignant que les revenus des activités de l'article 6 seront utilisés pour la mise en œuvre de la cible conditionnelle de baisse de l'intensité carbone en 2030 de 45% par rapport à l'année de référence 2010.

2) Obligations des pays pour participer aux approches de coopération de l'Article 6

Obligations générales

Les gouvernements qui souhaitent coopérer dans le cadre de l'Article 6 doivent s'acquitter de plusieurs obligations, dont certaines sont des conditions préalables à l'engagement de leur pays en tant que Partie contractante à l'Accord de Paris.

Parmi les conditions générales de participation, outre le fait d'être Partie contractante et d'avoir communiqué une CDN, le pays doit :

- avoir mis en place des dispositifs pour l'autorisation (6.2) et l'approbation (6.4) des activités qui vont permettre de générer des RATI/ITMO et des Réductions des Emissions de l'Article 6.4. Ces dispositifs déterminent la responsabilité internationale de l'État et en même temps, la responsabilité nationale des entités publiques et privées qui sont autorisées ou approuvées.
- avoir soumis le rapport d'inventaire national le plus récent exigé dans le contexte du cadre de transparence renforcé (Décision 2/CRA.3, paragraphe 4).
- désigner une autorité nationale (comme pour le MDP) et fournir une communication nationale sur les objectifs du pays en s'engageant dans le mécanisme.

En ce qui concerne les approches non fondées sur le marché (ANM), il n'y a aucune condition de participation au programme de travail. Des parties mais aussi des organisations non-étatiques enregistrées auprès de la CCNUCC peuvent participer aux activités et faire des soumissions.

Obligations spécifiques

A part les obligations générales, pour chaque article cité (6.2 et 6.4), les pays doivent respecter des conditions spécifiques en matière de participation et de communication afin de se conformer aux règles internationales dans ce domaine.

Vu la complexité des conditions et des mesures à mettre en place, chaque pays doit concevoir sa propre stratégie d'engagement de l'Article 6 de l'Accord de Paris et de gouvernance du marché du carbone.

3) Actions préparatoires entreprises par la Tunisie pour la mise en œuvre et la gouvernance de l'Article 6

Ainsi, elle a entrepris des activités d'orientation et de réflexion pour qu'elle soit prête à honorer les engagements vis-à-vis des instruments de l'Article 6, de manière à ce que la mise en œuvre sur le plan national puisse commencer dès l'année prochaine. Parmi les activités entamées, on peut citer :

- la préparation d'une note stratégique sur « le développement d'une stratégie de l'article 6 et d'un cadre de gouvernance national en Tunisie »
- le lancement d'une étude portant sur « la préparation à la mise en œuvre de l'Article 6 et à la gouvernance du marché carbone en Tunisie », dans le but d'élaborer une feuille de route identifiant et décrivant les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cet article, avec un focus sur le cadre de gouvernance (institutionnel, organisationnel, renforcement des capacités, arrangements techniques...) du marché du carbone en Tunisie
- l'élaboration d'un portefeuille de projets pilotes au titre de l'article 6 dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels et d'un outil multicritères pour sélectionner les projets éligibles au titre de l'article 6 et prioriser des projets potentiels
- la réalisation d'une étude sur le marché volontaire de carbone et le potentiel de son développement en Tunisie avec les recommandations appropriées pour sa mise en œuvre
- la réalisation des actions de renforcement des capacités nationales
- la participation à la coopération bilatérale, régie par les mécanismes de l'Article 6 de l'Accord de Paris, avec la soumission de la Tunisie d'un document du projet pilote HRS « Heating Recovery System », pré-éligible à l'article 6.2 de cet Accord, à la Fondation Klik (qui constitue l'une des premières initiatives à proposer l'achat des Résultats d'Atténuation Transférés au niveau International-RATIs-de pays tiers pour le compte du gouvernement Suisse)

En conclusion, la Tunisie se prépare assidument à la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris et à l'accès sur le marché de carbone, sachant qu'en 2023 les premières autorisations de transfert des « Résultats d'Atténuation Transférés au niveau International » (RATI) pourront être accordées dans le cadre des démarches concertées.

4) Actions entreprises par la Tunisie pour l'accès au marché du carbone

Parallèlement aux actions préparatoires d'engagement vis-à-vis de l'Article 6, la Tunisie se mobilise pour accéder au marché international du carbone. Ainsi, la 8ème édition de la Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (TICAD8) a été l'occasion de signer un Mémoire de Coopération permettant à la Tunisie de rejoindre l'initiative japonaise d'échange des crédits carbone – JCM (Joint Credit Mechanism).



Il est à noter que le JCM est un système de coopération japonais avec les pays en développement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans lequel le résultat de la réduction est évalué en tant que contribution des pays partenaires et du Japon. A travers le JCM, le Japon contribue au développement durable des pays en développement par la diffusion de technologies de pointe de décarbonation et la mise en œuvre d'actions d'atténuation correspondantes.



L'adhésion à ce mécanisme offrira aux principaux secteurs clés du pays et aux entreprises tunisiennes l'opportunité d'échanger les réductions d'émissions émanant de la mise en œuvre des projets prioritaires de la CDN en vertu de l'Accord de Paris sur le climat. Aussi, constitue-t-elle une grande opportunité de financement des projets et programmes publics et privés, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, du transport, du bâtiment, de l'industrie propre, de l'agriculture et de l'économie circulaire. Ce partenariat offre à la Tunisie la possibilité de revoir ses politiques et procédures nationales pour faire face aux impacts du changement climatique et honorer ses engagements internationaux en vertu de l'Accord de Paris sur le climat, ce qui devra lui permettre d'atteindre son objectif de réduction de l'intensité carbone à 45% d'ici 2030.

ACTUALITÉ NATIONALE

La Tunisie se prépare à la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris et à la gouvernance du marché du carbone

Un atelier a été organisé, le 2 Septembre 2022, dans le cadre du projet « Global Carbon Market » (GCM) financé par le Ministère Fédéral Allemand de l'Économie et de la Protection du Climat (BMWK), et géré conjointement par la GIZ et l'Agence Nationale pour le Maîtrise de l'Énergie en partenariat avec le ministère de l'Environnement en Tunisie. L'atelier s'insère dans le cadre de l'étude « Préparation à la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris (AP) et à la gouvernance du marché carbone en Tunisie » lancé dans le cadre de ce projet, qui traduit la volonté du pays à faire recours aux mécanismes du marché carbone pour la mise en œuvre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN).



Le principal objectif de cet atelier consistait à présenter aux participants les premiers résultats de l'étude relatifs à l'analyse de l'état des lieux sur la mise en œuvre de l'Article 6 à l'échelle internationale et de l'expérience du MDP en Tunisie et à débattre de la gouvernance de cet Article afin de tracer des orientations stratégiques pour l'utilisation du marché du carbone en Tunisie.

Ont pris part à l'atelier une trentaine de participants représentant notamment des éventuels porteurs de projets d'atténuation couvrant divers secteurs économiques et ainsi que des consultants nationaux dans le domaine.

A noter qu'un deuxième atelier, tenu en virtuel, a eu lieu le 14 septembre, afin de compléter la réflexion sur le développement d'un portefeuille de projets éligibles à l'Article 6 de l'AP et les modalités pratiques de gouvernance du marché carbone en Tunisie.

RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES

État d'avancement de la préparation du 3ème rapport Biennal national

Le ministère de l'Environnement, en coopération avec l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME) et le Programme des Nations Unies pour le développement en Tunisie (PNUD), a organisé, à Hammamet, les 12 et 13 septembre 2022, un atelier visant à présenter les progrès réalisés dans le cadre de l'élaboration du troisième Rapport biennal actualisé de la Tunisie (BUR3), conformément à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Les Rapports Biennaux actualisés sont des rapports réguliers que tous les pays Parties à la CCNUCC doivent élaborer et transmettre à celle-ci en vue de faire état des efforts déployés par les pays dans le domaine de la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

La version finale du BUR 3 de la Tunisie sera soumise au secrétariat de la CCNUCC fin décembre 2022.

Ce rapport comporte :

- l'inventaire périodique des émissions de gaz à effet de serre au niveau national et l'inventaire sectoriel (énergie, procédés industriels, déchets, agriculture) pour la période 2010-2020, élaboré selon la méthodologie et les exigences du GIEC (Groupe intergouvernemental sur l'évolution du Climat) (de 2019)

- une présentation des principaux programmes et projets nationaux et sectoriels contribuant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans les principaux secteurs ciblés.

Ont participé à l'atelier une quarantaine de personnes, représentant les membres des groupes sectoriels du Système National d'Inventaire des GES (SNIEGES-TN) ayant contribué à l'élaboration de l'inventaire national et l'équipe d'experts nationaux et internationaux qui a encadré ces groupes, ainsi que des représentants des structures nationales impliquées dans la réalisation et le suivi du BUR3.

L'atelier a été l'occasion de présenter le processus d'élaboration de l'inventaire (national et sectoriel), l'état des lieux, les difficultés rencontrées, les acquis et les axes d'amélioration.

Ouvrant l'atelier, M. Mohamed Zmerli, le chef de l'Unité de Gestion par Objectifs Unité nationale de coordination sur les changements climatiques (UGPO-CC), a mis en exergue l'approche participative adoptée par toutes les parties et structures concernées dans l'élaboration de l'inventaire et l'importance pour assurer une pérennisation de ces travaux.



Les flux financiers domestiques pour l'action climatique

Dans le cadre du développement d'une méthodologie de comptabilisation des flux financiers domestiques pour l'action climatique, l'Unité de Gestion Par Objectifs pour le suivi et la coordination des activités relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat (UGPO-CC) en partenariat avec la GIZ, a organisé virtuellement le 10 Août 2022, l'atelier de démarrage de la mission, avec la participation du ministère des Finances, du ministère de l'Environnement et de la GIZ.



Cette mission s'inscrit dans le cadre des activités du projet « Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la CDN en Tunisie », exécuté par la GIZ en partenariat avec le ministère de l'Environnement et l'Agence Nationale Pour la Maitrise de l'Energie. Ce projet est financé l'Initiative Internationale pour le Climat (IKI).

Les échanges et les discussions ont porté sur les périmètres de la finance publique en Tunisie, les pratiques actuelles du ministère des Finances en matière de système d'information et de classification budgétaire existants, la préparation d'un cadre définissant les projets favorables au climat au niveau national et la façon de pouvoir intégrer la dimension climat dans le nouveau système d'information budgétaire de l'état qui sera mis en place par le ministère des Finances.



AUTRES ACTIVITES

Le projet du Code de l'environnement sous le regard de la société civile

Le ministère de l'Environnement vient de remettre sur la table le dossier du Code de l'Environnement par l'actualisation de sa version du 2013 et la présentation d'un nouveau projet de Code, au mois de septembre 2022.

Le Code de l'Environnement est un cadre juridique important, susceptible d'introduire une réforme innovante dans la législation environnementale. Son objectif est de garantir à l'environnement une protection renforcée, afin qu'il ne soit pas en rupture avec le tissu législatif existant.

Les travaux d'actualisation du Code ont été lancés par le ministre de l'Environnement au printemps de 2022, afin qu'il « épouse son temps » et que son réajustement s'inscrive dans un cadre législatif et institutionnel, conforme aux lois et conventions en vigueur.

Le réseau « Tunisie Verte », qui groupe plus de 100 ONG actives, a pris part à l'analyse du projet de Code, soulevant des questions relatives à l'opportunité d'un nouveau Code, à l'approche adoptée et aux acteurs impliqués dans cette démarche, tout en se proposant d'élaborer un rapport critique sur le sujet.



Afin de recueillir l'avis d'un maximum d'acteurs, le réseau en collaboration avec l'association Heinrich Böll, a organisé, le 21 septembre 2022, un débat dans le but de prendre connaissance du contenu du Code et de traiter les thématiques d'importance majeure telles que le sol, la préservation des ressources naturelles, la dimension climatique et les dispositions relatives aux sanctions et au contrôle. Les remarques soulevées par les participants ont eu trait à la vision nationale environnementale considérée par eux comme n'étant pas bien formulée, à la justice et la sécurité climatiques, ainsi qu'à la gouvernance par écosystèmes, etc.

Ces remarques et l'analyse critique du projet de Code de l'environnement ainsi que les recommandations formulées par des spécialistes, académiciens et chercheurs dans différentes disciplines feront l'objet d'un rapport qui sera soumis par le réseau au ministère de l'Environnement.

En marge de TICAD 8 : Rôle de l'investissement privé dans la mise en œuvre de la politique climatique et des objectifs de développement durable aux niveaux international, régional et national

En marge de la Conférence Internationale de Tokyo pour le Développement en Afrique (TICAD8), le ministère de l'Environnement, en partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Conseil Bancaire et Financier (CBF) et l'organisation Pacte Mondial des Nations Unies, a organisé, le 26 août 2022, un side event portant sur le rôle de l'investissement privé dans la mise en œuvre de la politique climatique et des objectifs de développement durable.

Dans son message d'ouverture, la ministre tunisienne de l'Environnement a mis en évidence le caractère urgent de l'action à mener contre les effets du changement climatique qui menacent l'existence humaine, soulignant la responsabilité





des tous les acteurs, aux niveaux international, régional et national. Par ailleurs des messages ont été adressés aux participants par le responsable du NDC Partnership, M. Pablo Vierra et le CEO du GEF (Global Environment Facility) M. Carlos Manuel Rodriguez qui ont souligné l'importance du continent africain dans la politique « verte » à l'échelle internationale qui nécessite une intervention forte des structures de la coopération internationale et du secteur privé pour sa mise en œuvre.

L'atelier a été une occasion de présenter les mécanismes d'appui à l'investissement privé durable et respectueux de l'environnement au niveau international et régional.

Les participants ont, également, mis en exergue l'importance d'une transformation radicale du développement économique permettant une réelle implication du secteur privé et des institutions financières dans une nouvelle dynamique favorable à la promotion des investissements dans le domaine de l'économie verte, en harmonie avec les enjeux climatiques.

De leur côté, plusieurs entreprises tunisiennes et des startups ont présenté des cas concrets traduisant l'effort engagé par le secteur privé en Tunisie pour réduire son empreinte carbone et explorer les opportunités technologiques permettant une production plus propre et respectueuse de l'environnement.

Les discussions ont mis en évidence la relation entre climat et l'investissement, le climat affectant l'investissement et l'investissement étant une opportunité pour lutter contre le changement climatique et favoriser un développement durable ; de ce fait les risques climatiques doivent être transformés en opportunité d'investissement qui prenne en compte primordialement l'homme.

SOCIÉTÉ CIVILE ET JEUNESSE

Les jeunes champions du climat



Interview Rawé Kefi : la question des changements climatiques est transversale

Titulaire d'un Master (Études interculturelles) et préparant actuellement un PhD en littérature et langue anglaises à la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba, Rawé Kefi s'est fortement impliquée, parallèlement à ses études universitaires, dans des activités dédiées aux questions de l'environnement et notamment à la lutte contre le changement climatique.

1. Comment avez-vous commencé à manifester un intérêt pour l'environnement ?

Mon combat pour l'environnement a commencé dès mon plus jeune âge puisque je suis fille d'un agriculteur dans la région de Menzel Bouzelfa (le Cap Bon) et ce n'est pas un hasard que mon nom « رواء » signifie en arabe «la pluie» qui intervient après une longue période de sécheresse.

Aujourd'hui, ma famille subit l'impact du changement climatique. Cet impact est le vécu quotidien dans notre ferme à cause de la sécheresse et cela me fait mal au cœur de voir la ferme dans laquelle j'ai grandi, en train de disparaître sous mes yeux. Ma mère nous a appris à réutiliser l'eau de ménage, collecter l'eau de pluie, rationaliser notre consommation des biens et d'énergie et nous a inculqué d'autres bonnes pratiques que je trouve simples mais très efficaces à long terme.

La question écologique, et surtout la question de l'eau est ma vocation en tant qu'activiste dans la société civile mais aussi en tant que chercheuse dans le domaine académique (j'ai opté dans ma thèse de doctorat pour une approche qui lie l'écologie à la littérature et les sciences humaines (« environmental humanities »)).

2. Vous êtes coordinatrice de projets au sein du Réseau Enfants de la Terre. Comment promouvoir le comportement écologique dans la société à travers l'enfant ?

« Réseau Enfants de la Terre » est une association qui vise à intégrer le développement durable dans le processus d'apprentissage et d'éducation. Je crois que la future génération est le véritable vecteur du changement. Il vrai que les enfants sont les plus vulnérables, mais on doit renforcer leurs capacités pour les aider à sortir de cette vulnérabilité climatique vers une situation de leadership et de résilience, ce qui a été toujours le but de nos projets.

Nous œuvrons pour que nos jeunes comprennent les enjeux environnementaux dans notre pays pour pouvoir agir et développer leurs capacités d'adaptation, ce qui est au centre de l'action pour l'autonomisation climatique (ou action for climate empowerment). Ces jeunes commencent à développer « un nouveau langage » propre à eux, à travers l'art, les nouvelles technologies, et les réseaux sociaux pour exprimer leurs craintes. Le rôle de la société civile ainsi que des décideurs est de se rapprocher de ces jeunes-là et d'essayer de comprendre leurs inquiétudes et leurs visions pour un meilleur futur à travers une approche ascendante. Avec un bon accompagnement, les jeunes seront capables d'aboutir à un changement et de le transmettre aux générations futures.

3. En 2016, vous avez participé au Sommet mondial sur le climat COP22 à Marrakech, et en particulier au concours mondial de vidéos Film4Climate à travers votre film court métrage «Al Rawe». Que signifie cette expérience pour vous, et surtout quel était le message que vous avez souhaité partager à travers le film ?

Cette expérience a été exceptionnelle puisque j'ai eu l'opportunité de parler de la rareté de l'eau à un moment où cette question a été à peine considérée comme étant une urgence. Lors de la projection, beaucoup de gens en Tunisie ont trouvé ce film comme « un peu exagéré » et « apocalyptique » et que la situation n'est pas aussi grave. En 2022, on subit les conséquences de l'INACTION...

Lorsque j'ai écrit le script, j'ai essayé de décrire la situation des jeunes dans les milieux défavorisés, (où l'accès à l'eau, un droit humain, est un luxe) sachant que j'ai l'habitude de me déplacer avec ma mère lorsqu' elle était enseignante dans une école dans un milieu rural. Ces images demeurent gravées dans ma mémoire dès mon enfance, et cela me cause de la peine, parce que je me sens privilégiée par rapport à eux. Ce film contient également un message destiné aux décideurs, une sorte de plaidoyer, pour que les politiques publiques soient équitables et durables.

4. En tant que militante écologiste et membre de l'équipe des jeunes négociateurs sur le changement climatique, quel jugement portez-vous sur la politique climatique en Tunisie ?

Il y a eu certainement un progrès ces dernières années surtout par rapport à l'implication des jeunes, mais ce progrès reste insuffisant quant à l'urgence climatique et à la sécheresse en particulier. Il y a plusieurs stratégies et études mais il y a également un problème de mise en œuvre et de manque de coordination entre les secteurs. Je pense qu'on a besoin d'une vision globale et non pas sectorielle. La question des changements climatiques est transversale, elle n'est pas donc l'affaire d'un seul ministère ou deux. L'adaptation doit être une priorité dans les plans de développement, ce qui n'est pas le cas maintenant. Puisque les changements climatiques sont un défi international mais aussi une opportunité qui peut ouvrir de nouveaux horizons, un travail sur la diplomatie climatique est donc indispensable.





La culture du caroubier, solution pour une meilleure résilience et adaptation au changement climatique en Tunisie

L'association « Les Amis de CAPTE » (Collectif d'Acteurs pour la Plantation et la Transition Environnementale) agit depuis 2017 dans les gouvernorats du nord de la Tunisie pour accompagner les agriculteurs dans l'installation de systèmes agroforestiers dans leurs parcelles et exploitations. Elle apporte un soutien financier et technique pour faciliter l'introduction et la durabilité des arbres forestiers, fruitiers et semi-forestiers en collaboration avec différentes organisations de la société civile et avec les autorités régionales telles que le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Bizerte ou des centres de recherche tels que l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF).

En collaboration avec HMO (Héritiers M. Ouali) et SELT Marine Group, LACT a contribué à l'installation d'un verger de caroubiers de 7 hectares sur les hauteurs de Menzel Bourguiba, dans le Gouvernorat de Bizerte en 2018.

Par ailleurs, en Tunisie, le climat et le sol sont bien adaptés à la culture du caroubier. Or hormis quelques centaines d'hectares, il n'existe pas de culture à grande échelle de caroubier dans le pays. Presque la totalité des caroubes récoltées proviennent de plants forestiers spontanés. Ces cueillettes représentent moins de 1% de la production totale mondiale alors que les pays leaders, à savoir le Portugal, l'Italie et le Maroc fournissent 70% de la production mondiale totale.

Adaptation aux changements climatiques, agroforesteries, couverts végétaux, régénération des sols, protection de la biodiversité, gestion de l'eau, agriculture du vivant, réduction des intrants, séquestration du carbone sont autant de problématiques et de solutions fondées sur la nature auxquelles cette initiative apporte des réponses pertinentes pour faire face aux enjeux d'adaptation aux dérèglements climatiques et notamment en Tunisie et s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Résilience au changement climatique et particulièrement dans son axe 1 intitulé « Promouvoir une agriculture résiliente au CC, rémunératrice et respectueuse des équilibres écologiques ».

Infos contact : lesamisdecaptetunisie@gmail.com



Information utile :

Le caroubier est un arbre qui pousse spontanément sur tout le pourtour méditerranéen. L'arbre produit des gousses, appelées caroubes dont les utilisations sont nombreuses. Le galactomannane présent dans ses graines, utilisé en tant qu'épaississant (E-410), est très recherché par les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. La pulpe de caroube riche en sucre permet de produire une farine dont l'usage traditionnel se développe aujourd'hui. Il est aussi mellifère et la valorisation des sous-produits a un potentiel de complément fourrager. La demande de la caroube est importante à l'échelle mondiale. La culture du caroubier est relativement facile à réaliser, étant un arbre rustique. Il apprécie des sols calcaires pauvres, supporte un faible apport en eau et résiste aux fortes chaleurs.

ACTUALITES CLIMATIQUES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Première réunion de l'Organe de supervision de l'Article 6.4 de l'Accord de Paris

Les membres de l'Organe de supervision de l'Article 6.4 de l'Accord de Paris sur le climat se sont réunis, à Bonn du 25 au 28 juillet 2022, pour la première fois, avec l'intention d'établir une nouvelle norme pour les marchés internationaux du carbone afin de permettre une meilleure atténuation et adaptation.

Ils ont, par ailleurs, approuvé le projet de règlement intérieur de l'Organe de supervision et ont axé leurs réflexions sur le contexte plus large de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ils ont également entamé l'élaboration du plan d'action de l'Organe de supervision pour les années 2022 et 2023, en vue de définir les objectifs à réaliser et le calendrier y afférent, d'arrêter les besoins en termes de ressources humaines et financières ainsi que les autres mesures à prendre pour rendre le mécanisme opérationnel.





« La solidarité intergénérationnelle – créer un monde pour tous les âges » thème de la journée internationale de la jeunesse pour l'année 2022

Célébrée le 12 août 2022, la journée internationale de la jeunesse visait à sensibiliser la communauté internationale à la nécessité d'une action touchant toutes les générations pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), y compris un objectif de plus en plus important, celui de l'action climatique, sachant que les jeunes subiront les conséquences et supporteront les coûts de l'inaction face à la crise climatique.



« La jeune génération est une génération qui a grandi avec le changement climatique et elle revendique à juste titre une solidarité intergénérationnelle et l'insertion de leurs demandes dans l'élaboration des politiques » a déclaré Ovais Sarmad, secrétaire exécutif adjoint de l'ONU pour le climat. Avec la nomination du Dr Omnia Omrani en tant qu'envoyé officiel de la jeunesse pour la COP 27, la présidence de la cette conférence a indiqué que la voix des jeunes devrait être entendue avant, pendant et après la COP qui se tiendra à Charm Al Cheikh.

La semaine mondiale de l'adaptation au Botswana

Les experts réunis lors de la Semaine mondiale de l'adaptation 2022 au Botswana ont discuté des principales modalités pour mettre en œuvre des actions décisives permettant de s'adapter aux impacts croissants des changements climatiques dont notamment la sécheresse et les inondations et à fin de renforcer la résilience aux impacts futurs de ce phénomène.



La réunion, qui s'est déroulée du 22 au 26 août, a constitué un événement majeur de l'année en cours en matière d'adaptation. Elle a groupé plus de 500 experts de premier plan représentant les gouvernements, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Les débats qui ont eu lieu à cette occasion ont permis de progresser dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (NAP's), l'un des principaux piliers de l'Accord de Paris sur le Climat et d'explorer des scénarios de résilience future face aux changements climatiques.

La semaine africaine du climat 2022 crée un élan régional important pour l'action climatique avant la COP 27

La semaine africaine du climat fait partie de la série des Semaines régionales sur le climat 2022, qui ont été fortement soutenues dans le Pacte climatique de Glasgow adopté l'année dernière lors de la COP 26.



La Semaine africaine du climat de cette année, qui s'est tenue à Libreville, au Gabon, du 28 août au 2 septembre, a contribué à créer un élan régional important dans la lutte contre le changement climatique avant la COP 27. La réunion s'est penchée sur deux thèmes essentiels pour l'Afrique, à savoir la limitation de l'accroissement de la température moyenne de la planète à 1,5 degré Celsius et la construction d'un avenir meilleur pour l'humanité fondé sur une plus grande résilience face au changement climatique.

À cette occasion, le ministre gabonais de l'environnement, Lee White, a soumis une note à la présidence de la COP 27 mettant en relief le besoin de collaboration régionale, d'innovation et de soutien à l'action climatique. Par ailleurs, elle appelle le président de la COP à partager les résultats de la Semaine africaine du climat 2022 avec le monde entier pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Le Forum financier régional arabe pose le problème des financements climatiques

Organisé à Beyrouth, le 15 septembre 2022, par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (ESCWA), la présidence égyptienne de la COP 27 et les représentants de haut niveau des Nations Unies sur les changements climatiques, le forum financier régional arabe a réuni diverses parties des secteurs public et privé concernées par le changement climatique.



Les discussions ont été centrées sur l'accélération du financement climatique, au moment où le monde est confronté à des crises sans précédent mais interconnectées, qui plongent davantage les gens dans la pauvreté et entravent la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

Afin d'accélérer la mise en œuvre du financement climatique en Asie occidentale, les investisseurs institutionnels, les financiers du secteur privé et les partenaires au développement avec les gouvernements ont discuté de la création d'opportunités d'investissement susceptibles d'appuyer les actions prioritaires régionales.



Le changement climatique en débat lors de la 77e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Les échanges de la 77^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, déroulée du 13 au 27 septembre 2022, ont porté sur le thème « Un tournant décisif : des solutions transformatrices face à des défis intriqués ».



Le thème a été dicté par la nécessité de reconnaître les causes communes des crises telles que la pandémie de COVID-19, le changement climatique et les conflits, et donc de se concentrer sur des solutions permettant de construire un monde plus durable et plus résilient.

En ce qui concerne l'énergie et le climat, la neutralité climatique reste l'orientation générale, car l'énergie et le changement climatique sont les deux faces d'une même pièce. Vaincre la crise énergétique, c'est faire reculer la menace climatique.

Ils ont déclaré :

• **Antonio Guterres**, Secrétaire Général des Nations Unies - à l'occasion de la journée internationale de la jeunesse célébrée le 12 Aout 2022 :

« En ce jour important, unissons-nouspour faire tomber les barrières et travaillons ensemble pour parvenir à un monde plus équitable, juste et inclusif pour tous »



• **Mahmoud Mohieddine**, représentant de haut niveau des Nations Unies pour la COP 27 en Égypte – lors du Forum financier régional arabe, organisé à Beirut :

« Le financement climatique est actuellement insuffisant parce que nous avons besoin du double du volume actuel de financement. Il est également inefficace car il faut beaucoup de temps pour qu'il atteigne la phase de la mise en œuvre effective. Il y a une injustice car on demande aux pays les plus vulnérables face au changement climatique de payer pour une crise dont ils ne sont pas responsables et ils n'obtiennent que la plus petite part du financement pour atteindre leurs objectifs climatiques ».



Chers lecteurs, chères lectrices

Nous serons ravis de recevoir vos remarques au sujet du contenu de notre revue ainsi que vos propositions quant aux questions liées au climat que vous jugerez utiles d'aborder.

Pour ce faire, nous mettons à votre disposition l'adresse électronique suivante :

« infoclimattunisie@gmail.com ».

NOUS CONTACTER



Unité nationale de coordination sur les changements climatiques
Ministère de l'Environnement.

Point Focal National de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques
M. Mohamed ZMERLI,
E-mail : zmerli_mohamed@yahoo.com